

IDEAT

CONTEMPORARY LIFE

NUMÉRO
EXCEPTIONNEL
100 % GREEN
sur papier
recyclé

Architecture

ChartierDalix,
l'agence pour le vivant
Open Architecture,
hérauts de la culture
en Chine
Le boom des mini-maisons
à impact zéro

Design

15 designers engagés
pour la planète
La fibre écolo
du mobilier de luxe

Lifestyle

Lahti, capitale green 2021
Europe: l'odyssée
de 5 villes durables

Contract

Le best of des
revêtements beaux et sains
Salles de bains, cuisines,
cheminées: innovations
vertueuses



L 19623 - 21 H - F : 9,90 € - RD



LE PLUS GREEN DES MAGAZINES DE DÉCO

Hors-série architecture n° 21 - Novembre 2021 - 9,90 € - www.ideal.fr



Réemployer plutôt que recycler : le bâtiment tient sa nouvelle devise

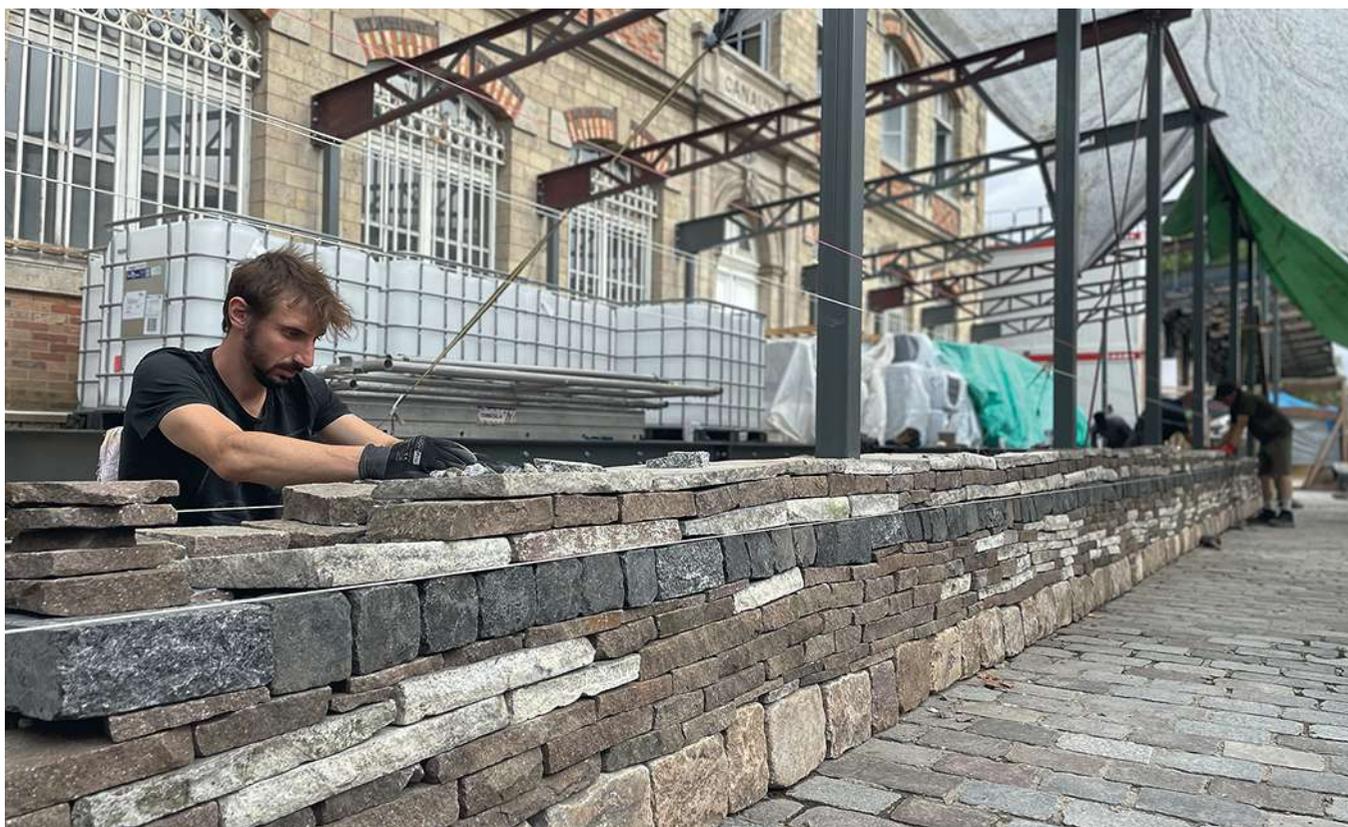
Pour bâtir vertueux, faisons avec l'existant ! Telle est la maxime qui ouvre la voie au futur de l'architecture. Ou comment la réinvention de notre modèle de construction fait bouger les lignes, autant sociétales qu'esthétiques.

Par **Olivier Waché**

Le constat est sans appel. Sur les 343 millions de tonnes de déchets générés en France en 2018, le BTP occupe la première place, avec 240 millions de tonnes (selon le rapport sur l'état de l'environnement). Sur ce volume, le secteur du bâtiment représente à lui seul plus de 42 millions de tonnes. C'est dire l'importance d'une politique qui permette de passer d'une économie linéaire à un modèle circulaire et donc vertueux, préservant les ressources. En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixait, pour 2020, à 70 % le taux de valorisation des déchets dans le secteur du BTP, lequel variait entre 48 % et 64 %, selon les sources, en

2018. Pour y parvenir, des efforts ont été faits, largement concentrés sur le recyclage. Mais est-ce vraiment la meilleure voie ? « *La France a beaucoup défendu le recyclage, qui est critiqué par nombre d'acteurs, car son niveau de performance est assez faible*, indique Morgan Moinet, architecte DE, directeur et associé du bureau d'études Remix. *La technique est compliquée, elle engendre des coûts de transport, consomme de l'énergie et demande de la matière vierge, car on fabrique très peu de matériaux recyclés à 100 %... Sans parler des alliages, des composants agglomérés qui sont difficilement recyclables, ou de façon très complexe. Le recyclage n'est pas la solution pour sortir des écueils environnementaux : il faut se placer en amont. En cela, le réemploi est une bonne option.* » La pratique est bien plus vertueuse. En effet, comme l'explique Clara Simay, architecte et membre de la Scop (société coopérative) Grand Huit, « *le réemploi permet de récupérer une matière avant qu'elle ne devienne un déchet, de la transformer localement et artisanalement. En*

À Colombelles (Calvados), l'agence Encore Heureux Architectes a conduit la reconversion de cette Grande Halle, vestige de la Société métallurgique de Normandie, en un « lieu de travail et de culture innovant, qui accueille plus particulièrement des acteurs de l'économie collaborative et circulaire ». L'enveloppe a été conservée et de nombreux équipements intérieurs (radiateurs, sanitaires, bois, menuiseries...) ont été récupérés sur des chantiers de déconstruction de la région. © CYRUS CORNUT



plus d'être économique, le procédé offre de nombreuses opportunités. Il s'agit de se concentrer sur un matériau qui existe déjà, qui est tout de suite disponible. En amont, cela induit la création de métiers de tri, de logistique, d'espaces de stockage, de plates-formes locales... Il s'agit aussi de comprendre la matière, d'en connaître les propriétés et de se les réapproprier, de revenir à des savoir-faire... »

Le retour aux pratiques d'antan

Jusqu'aux Trente Glorieuses, des filières démantelaient les bâtiments et revendaient les matériaux récupérés. L'après-guerre ouvre la voie à la construction de masse, à l'usage de matériaux agglomérés, au béton, à l'approvisionnement en matières premières partout dans le monde. Le réemploi devient anecdotique. Mais, avec des enjeux environnementaux croissants, le contexte législatif évolue et replace le réemploi dans la lumière. La loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) a introduit un diagnostic déchets rendu obligatoire lors de la destruction de bâtiments de plus de 1 000 m², qui devrait être amélioré en 2022. La réglementation thermique RE2020 prend en compte le bilan matière et favorise, elle aussi, le réemploi. « *Les choses bougent et s'accélèrent*, estime Morgan Moinet. *L'État est à la fois dans son rôle de législateur et de maître d'ouvrage majeur, et le secteur*

privé n'est pas en reste. Il y a également une prise de conscience chez les architectes, qui doivent faire avec des clauses de réemploi de plus en plus présentes dans les projets. Le réemploi est en train de devenir la norme, ceux qui ne veulent pas manquer le train ont intérêt à s'y mettre. » En 2014 déjà, l'exposition « Matière grise », au Pavillon de l'Arsenal, à Paris, portée par Encore Heureux Architectes, démontrait à travers 75 projets sélectionnés dans le monde comment l'architecture pouvait réinventer son modèle. Ici et là, des exemples se font jour : la Grande Halle par Encore Heureux, en Normandie, La Ferme des possibles par Archipel Zéro, à Paris, l'immeuble Pulse par BFV, en Seine-Saint-Denis, le siège du Conseil européen par Samyn and Partners... En 2017, l'association Les Canaux, avec la Ville de Paris, a été à l'initiative d'une rénovation exemplaire de l'ancien centre administratif des canaux parisiens en recyclant ou en réinventant 95 % des déchets du bâtiment, avec l'aide de vingt entreprises. La coordination de l'équipe, composée d'entreprises en insertion, d'artisans et de designers, a été assurée par Grand Huit. « *Le réemploi est source de création d'emplois locaux non délocalisables pour tous les types de main-d'œuvre et porteur d'une nouvelle esthétique* », conclut Clara Simay. Il ne manque plus qu'une sérieuse volonté politique pour accélérer le processus. 

La rénovation de l'ancien centre administratif des canaux parisiens par l'association Les Canaux pour le transformer en Maison des Canaux, sur les quais de la Seine, à Paris (XIX^e). Un chantier exemplaire qui a permis de réemployer ou de recycler 95 % des déchets liés à cette rénovation. La deuxième phase comporte notamment un mur en pierres sèches réalisé avec des pierres de voirie obsolètes ou issues des démolitions intérieures du bâtiment. 